

16 nov 2018 -18:03

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2018

## Droits de pension pour les périodes de congé préalable à la pension pour le personnel de bpost

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant l'octroi des droits de pension pour les périodes de congé préalable à la pension, accordé au personnel de bpost.

Le projet d'arrêté royal exécute l'article 16 de la loi du 6 janvier 2014 en ajoutant à la liste annexée les congés suivants :

- le congé spécifique précédant la retraite, sur base de l'accord du 23 juillet 2015 portant la mise en place de l'organisation "Next Gen"
- le congé préalable à la retraite prévu dans la convention collective de travail 2016 du 2 juin 2016
- les congés préalables prévus dans la convention collective de travail 2016-2017 du 30 septembre 2016

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal complétant la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution par les congés préalables à la pension, accordés en vertu de l'accord du 23 juillet 2015 portant la mise en place de l'organisation NEXT GEN suite au projet Alpha, de la convention collective de travail du 2 juin 2016, et de la convention collective de travail du 30 septembre 2016, conclus entre bpost et les organisations syndicales représentées à la commission paritaire de bpost*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)